

**COMMUNE
de CLAVIERS**

**DÉCLARATION PRÉALABLE
DÉCISION DU MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 24/08/2022, complétée le 23/09/2022		N° DP 083 041 22 K0017
Par :	Monsieur BOAZZO Paul	Surface terrain : 268 m ²
Demeurant à :	2 IMPASSE LE SERRE - 83830 CLAVIERS	
terrain sis à :	2 RUE SOUS LA FONTAINE,	
Cadastre :	41 E 404, 41 E 407, 41 E 408, 41 E 409, 41 E 410	
Pour :	rénovation de la toiture et création d'un solarium	

Monsieur le Maire,
 VU le code de l'urbanisme ;
 VU le plan local d'urbanisme approuvé le 11/12/2017 ;
 VU l'arrêté préfectoral du 08/02/2017 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) du Var ;
 VU l'arrêté municipal du 29/05/2020 portant délégation de signature à Didier VALENTI ;
 VU la demande de déclaration préalable susvisée,

ARRÊTE n° 141/2022

ARTICLE 1 : La déclaration référencée ci-dessus fait l'objet d'une DECISION DE NON OPPOSITION.

Les travaux déclarés, peuvent être réalisés sous réserve du respect des observations mentionnées aux articles ci-dessous.

ARTICLE 2 : OBSERVATIONS DIVERSES

La présente autorisation ne vaut que pour les travaux décrits dans l'imprimé de demande et rappelés dans le cadre ci-dessus. Elle ne constitue en aucun cas une régularisation d'éventuelles constructions, travaux ou aménagements exécutés sans autorisation.

ALÉA ARGILES : La commune est soumise à un risque retrait-gonflement des sols argileux. Des informations sont consultables sur le site internet <http://www.argiles.fr> et sont disponibles en mairie pour vérifier à quel niveau le terrain est concerné par ce risque et connaître les dispositions constructives à prendre pour en limiter les effets.

CLAVIERS, le 04/10/2022
Le Maire
Gérald PIERRUGUES



AVIS DE DÉPÔT AFFICHÉ LE : 25/08/2022
 TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 05/10/2022